



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Identification de la substance ou de la préparation :

Nom: RP HYDROSHOCK 3kg
Code du produit: 325001030

Identification de la société/entreprise :

Raison Sociale: RHONE PISCINES.
Adresse: 22, Avenue Victor Hugo.69160.Tassin La Demi Lune.France.
Téléphone : 04.78.34.60.77. Fax :04.78.34.73.40. Telex .:

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme: INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>.

Utilisation de la substance/préparation :

Produit de désinfection et oxydant pour le traitement des eaux de piscines.

2 - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Libellés des phrases R figurant au paragraphe 2 : voir paragraphe 16.

Substances Dangereuses représentatives :

(présente dans la préparation à une concentration suffisante pour lui imposer les caractères toxicologiques qu'elle aurait à l'état pur à 100%).

INDEX	CAS	CE	Nom	Symb.	R:	%
	70693-62-8	274-778-7	PENTAPOTASSIUM BIS (PEROXYMONOSULFATE) BIS (SULFATE)	C	34 8 22	100 %

Autres substances apportant un danger :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

Substances présentes à une concentration inférieure au seuil minimal de danger :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

Autres substances ayant des Valeurs Limites d'Exposition professionnelle :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

3 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit n'est pas classé comme inflammable. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Ce produit est classé: Comburant.

Risque d'effets corrosifs.

Préparation comburante qui peut enflammer ou augmenter le risque d'inflammabilité lorsqu'elle est en contact avec des matériaux combustibles.

Risque d'effets nocifs avec des symptômes d'intoxication légère par ingestion.

Classement de la Préparation :

Corrosif



R 22
R 34
R 8

Comburant



Nocif en cas d'ingestion.
Provoque des brûlures.
Favorise l'inflammation des matières combustibles.

4 - PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas d'exposition par inhalation :

En cas de formation de poussières par un traitement mécanique (ponçage, sciage, etc...), ces poussières peuvent avoir un effet irritant par inhalation et pour les yeux.

En cas d'inhalation massive transporter le patient à l'air libre et le garder au chaud et au repos.

Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle et faire appel à un médecin.

Ne rien faire absorber par la bouche.

En cas de projections ou de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Adresser le sujet chez un ophtalmologiste, notamment s'il apparaît une rougeur, une douleur ou une gêne visuelle.

S'il apparaît une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.

En cas de projections ou de contact avec la peau :

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé; ceux-ci ne seront pas réutilisés avant d'être décontaminés.

Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu.

NE PAS utiliser des solvants ou des diluants.

Lorsque la zone contaminée est étendue et/ou s'il apparaît des lésions cutanées, il est nécessaire de consulter un médecin ou de faire transférer en milieu hospitalier.

En cas d'ingestion :

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau, administrer du charbon médical activé et consulter un médecin.

Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette.

En cas d'ingestion accidentelle, ne pas faire boire, ne pas faire vomir mais faire transférer immédiatement en milieu hospitalier par ambulance médicalisée. Montrer l'étiquette au médecin.

En cas d'ingestion, se rincer abondamment la bouche. Boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin.

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Non concerné.

Préparation comburante qui peut enflammer ou augmenter le risque d'inflammabilité lorsqu'elle est en contact avec des matériaux combustibles..

Moyen d'extinction approprié :

En cas d'incendie, utiliser des moyens d'extinction spécifiquement adaptés. Ne jamais utiliser de l'eau.

Eau, eau pulvérisée

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité :

Jet d'eau

Risque particulier résultant de l'exposition à la substance/préparation en tant que telle, aux produits de la combustion, aux gaz produits :

En cas de feu et de décomposition, formation de gaz et de vapeurs corrosifs et toxiques. (oxydes de potassium, oxydes de soufre).

6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles :

Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Eviter la formation de poussières.

Veiller à assurer une aération suffisante.

Précautions pour la protection de l'environnement :

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Placer des fûts en vue de l'élimination de déchets récupérés selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

Méthodes de nettoyage :

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit.

Manipulation :

Utiliser uniquement dans les zones bien ventilées.

Prévention des incendies :

Tenir à l'écart des matières combustibles.

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Le produit n'est pas inflammable mais il peut provoquer l'ignition d'autres matériaux combustibles.

Il s'agit d'un oxydant, il produit donc de l'oxygène notamment en présence d'humidité ou de chaleur.

Peut former des mélanges explosifs air/poussières.

Eloigner des sources d'ignition. Ne pas fumer.

Prendre des mesures de protection contre les décharges électrostatiques.

Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir paragraphe 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Eviter impérativement le contact du produit avec la peau et les yeux.

Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.

Ne jamais ouvrir les emballages par pression.

Stockage :

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit sec.

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Tenir à l'écart des matières combustibles.

Eviter la contamination (poussière, rouille), car danger de décomposition.

8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE



Utiliser des équipements de protection individuelle selon la Directive 89/686/CEE.

Mesures d'ordre technique :

En cas de formation de poussières par un traitement mécanique (ponçage, sciage, etc...), ces poussières peuvent avoir un effet irritant par inhalation et pour les yeux.

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable.

Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et poussières sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

Eviter l'inhalation des poussières.

triple sel de peroxymonosulfate de potassium : 0.1 mg/m³

Protection des mains :

Des crèmes protectrices peuvent être utilisées pour des parties exposées de la peau, elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit.

En cas de risque de contact avec les mains utiliser impérativement des gants appropriés.

Protection des yeux et du visage :

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Mettre à la disposition du personnel des gants des écrans faciaux et des lunettes de sécurité.

Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

Protection de la peau :

Porter des vêtements de protection appropriés et en particulier un tablier et des bottes. Ces effets seront maintenus en bon état et nettoyés après usage.

Pour plus de détails voir paragraphe 11 de la FDS - Informations toxicologiques

9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations générales :

Etat Physique : Poudre ou poussières.

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement :

pH de la substance/préparation : non concerné.
La mesure du pH est impossible ou sa valeur est : non concerné.
pH en solution aqueuse : 2.3 (solution à 1%)
Point/intervalle d'ébullition : non concerné.
Pression de vapeur : non concerné.
Densité : > 1
Densité relative : 1100 g/l
Hydrosolubilité : Soluble. 250 g/l à 20°C

Autres données :

Point/intervalle de fusion : non concerné.
Température d'auto-inflammation : non concerné.
Point/intervalle de décomposition : non concerné.

10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique paragraphe 7 de la FDS.

Conditions à éviter :

Eloigner des sources d'ignition, de la chaleur et de l'humidité.
Possibilité de décomposition auto accélérée (SADT) à partir de 80°C.
Même de faibles quantités d'humidité peuvent entraîner une baisse importante de la SADT.

Matières à éviter :

Acides forts, bases, accélérateurs, ions et sels métalliques, agents réducteurs.
Contaminant (rouille, poussières, cendres)
Matériaux combustibles

Produits de décomposition dangereux :

Dioxyde de soufre SO₂, Oxydes de potassium

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

Des substances contenues laissent conventionnellement prévoir qu'une application sur la peau saine et intacte d'un animal provoque des destructions tissulaires en moins de quatre heures.

En cas de formation de poussières par un traitement mécanique (ponçage, sciage, etc...), ces poussières peuvent avoir un effet irritant par inhalation et pour les yeux.

En cas d'exposition par inhalation :

CL50 aïgue par inhalation (rat) > 3.5mg/l/h

En cas d'ingestion :

Nocif en cas d'ingestion
DL50 aïgue par ingestion (souris) : 6207mg/kg
DL50 (rat mâle) : 1129mg/kg

En cas de projections ou de contact avec la peau :

DL50 aïgue (lapin) : 850mg/kg LEGEREMENT NOCIF

12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Aucune donnée écologique sur la préparation elle même n'est disponible.
Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.
Le produit est considéré comme dangereux pour l'eau.
Le produit se décompose dans l'eau en formant des ions potassium, de l'oxygène et des sulfates.

13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets:

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.
Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés:

Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient.
Remettre à un éliminateur agréé.

Dispositions locales:

La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le CODE DE L'ENVIRONNEMENT, selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie Législative du code de l'environnement.
On retrouve les différents textes de l'Article L. 541-1 à l'Article L. 541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre I (Élimination des déchets et récupération des matériaux).

14 - INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'ICAO/IATA pour le transport par air (ADR 2005 - IMDG 2004 - ICAO/IATA 2005).

UN3084=SOLIDE CORROSIF, COMBURANT, NSA

ADR/RID	Classe	Code	Groupe	Etiquette	Ident.	QL	Dispo.
	8	CO2	II	8+5.1	85	LQ23	274



IMDG	Classe	2°Etiq	Groupe	QL	FS	Dispo.
	8	5.1	II	1 kg	F-A,S-Q	274 944

IATA	Classe	2°Etiq.	Groupe	Passager	Passager	Cargo	Cargo	note
	8	5.1	II	814	15 kg	816	50 kg	-
	8	5.1	II	Y814	5 kg	-	-	-

15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite <Toutes Préparations> 1999/45/CE et de ses adaptations.

A aussi été pris en compte la directive 2004/73/CE portant 29ème adaptation à la directive 67/548/CEE (Substances dangereuses).

Ce produit n'est pas classé comme inflammable.

Classement de la Préparation :

Corrosif



Comburant



Contient du :

PENTAPOTASSIUM BIS (PEROXYMONOSULFATE) BIS (SULFATE)

Risques particuliers attribués à la préparation et conseils de prudence:

R 22	Nocif en cas d'ingestion.
R 34	Provoque des brûlures.
R 8	Favorise l'inflammation des matières combustibles.
S 1/2	Conserver sous clef et hors de portée des enfants.
S 26	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S 36/37/39	Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
S 45	En cas d'accident ou de malaise consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
S 46	En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
S 22	Ne pas respirer les poussières.
S 28	Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.
S 64	En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente)
S 17	Tenir à l'écart des matières combustibles.
S 8	Conserver le récipient à l'abri de l'humidité.

Dispositions particulières :

Nomenclature des installations classées. (France) (Pour Quantité lire Quantité totale présente dans l'installation)

Combustibles (Fabrication de substances ou préparations) : N°1200 - en (Quantité \geq 200 t) => Régime A, S et Rayon d'affichage 6 km. ---- en (Quantité < 200 t) => Régime A et Rayon d'affichage 3 km.

Combustibles (Emploi ou stockage de substances ou préparation) : N°1200 - en (Quantité \geq 200 t) => Régime A, S et Rayon d'affichage 6 km.

en (Quantité \geq 50 t) mais (Quantité < 200 t) => Régime A et Rayon d'affichage 3 km. ---- en (Quantité \geq 2 t) mais (Quantité < 50 t) => Régime D.

16 - AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Libellés des phrases R figurant au paragraphe 2:

R 22	Nocif en cas d'ingestion.
R 34	Provoque des brûlures.
R 8	Favorise l'inflammation des matières combustibles.